

BULLETIN D'ADHÉSION à l'UNPI 33-24 pour 2026

Association loi 1901

Réservé au PARRAINAGE

Cadre réservé à
l'association
N° d'adhérent :

Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux, de Gironde et Dordogne - UNPI 33-24
7, cours de Gourgue 33000 BORDEAUX - 05.56.52.57.07 – unpi33@unpi.fr - www.33.unpi.org

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom : Prénom :

Autres libellés (SCI ;...) :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél : Portable : Profession :

E-mail : Né(e) le :

**Parrainage
UNIQUEMENT**

Nom du parrain :

☐ **J'adhère à l'UNPI 33-24 (12 mois) 100 € ***
Droits d'entrée 100 € offerts

Avec l'abonnement au journal **papier** **32 € ****

Journal « 35 Millions de Propriétaires »
pour 11 numéros par an

☐ Je souhaite également la revue au format
numérique sans supplément de prix.

Total = 132 €
☐ **J'adhère à l'UNPI 33-24 (12 mois) 100 € ***
Droits d'entrée 100 € offerts

Avec l'abonnement au journal **numérique** **25 € *****

Journal « 35 Millions de Propriétaires »
pour 11 numéros par an

Total = 125 €

* La cotisation est déductible des revenus locatifs (régime réel) au titre des frais de gestion. ☐ Je souhaite un reçu fiscal

☐ Virement : IBAN FR76 1090 7000 0142 0211 7790 449 / BIC : CCBPFRPPBDX

Bénéficiaire du virement : ASS SYN CHAMBRE DES PROPRIÉTAIRES
Bien préciser sur le virement votre nom (ou celui de votre société)
Mode de paiement : ☐ Chèque Bancaire (UNPI 33-24) ☐ Espèces

☐ Carte Bancaire N°

Signature (pour le paiement par carte bancaire)

Date limite de validité

Si vous payez par carte bancaire, ce bulletin peut être scanné et envoyé par email à unpi33@unpi.fr
Vous-êtes : ☐ Propriétaire ☐ Copropriétaire ☐ Occupant ☐ Concerné par les fermages

☐ Membre conseil syndical ☐ Syndic bénévole

Nb de logements

☐ aucun
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 à 5
☐ de 6 à 20
☐ plus de 20

Nb de commerces

☐ aucun
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 à 5
☐ de 6 à 20
☐ plus de 20

Nb de bureaux

☐ aucun
☐ 1 à 5
☐ de 6 à 20
☐ plus de 20

Si vous adhérez en tant que Syndicat

de Copropriétaire : Nb de lots
☐ Copropriété ☐ moins de 13
☐ de 14 à 24
☐ plus de 24

☐ Bailleur
Nombre de biens
loués

Les logements sont loués ☐ meublés ☐ vides / Autres locations : ☐ garage / Box / Parking

Je m'engage à respecter les caractéristiques du logement décent - décret N° 2002-120 du 30/01/2002 et règlement sanitaire départemental

Les renseignements recueillis étant informatisés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant (art. 27 de la loi 78-17 « informatique et liberté »). Vos données resteront internes à l'UNPI et ne seront jamais cédées à des tiers.

** et *** Le total indiqué tient compte de l'abonnement au journal papier** ou numérique***. Si vous ne souhaitez pas vous abonner au journal, veuillez rayer le montant de l'abonnement et ne payer que le montant de l'adhésion, cependant nous vous conseillons très fortement l'abonnement au journal « 35 millions de Propriétaires » qui est le complément indispensable pour la gestion de votre patrimoine.

À : , le :

Signature

Le PARRAINAGE UNPI 33 – Mode d'emploi destiné au Parrain – 2026

Vous souhaitez parrainer un de vos proches, amis, membre de votre famille, et le faire bénéficier de l'aide de la Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux et de Gironde et Dordogne – UNPI 33-24, c'est très simple, il suffit de :

- remplir le bulletin du recto, avec votre filleul, en précisant bien votre nom dans la case « Nom du Parrain » en haut à droite,
- joindre le chèque de votre filleul, ou autre forme de règlement, et vous envoyez ou déposez le tout à la Chambre des Propriétaires.

Vous bénéficierez tous les deux de trois avantages :

- pour votre filleul :

- * gratuité du droit d'entrée : soit une économie immédiate de 100 €,
- * Réduction de 80% sur une formation de son choix parmi les 6 formations* proposées par l'UNPI 33 – soit une 1^{ère} formation à 15 € au lieu de 75 €
- * Réduction de 25% sur sa première commande de formulaire de gestion locative (formulaires de contrat de bail, formulaire d'état des lieux, carnet de quittances, etc..)

- pour vous, le parrain :

- * Bon de réduction de 33% pour le renouvellement de votre cotisation, soit une économie de 33 € pour votre prochaine cotisation annuelle,
- * Réduction de 80% sur une formation de votre choix parmi les 6 formations proposées par l'UNPI 33,
- * Réduction de 25% sur votre prochaine commande de formulaire de gestion locative (formulaires de contrat de bail, formulaire d'état des lieux, carnet de quittances, etc..)

Vous recevrez tous les deux vos différents bons de réductions dans les 8 jours suivant la réception du bulletin d'adhésion du filleul.

* Les 6 formations sont : l'école du bailleur de logement, l'école du bailleur commercial, l'école de l'investisseur immobilier, l'école du copropriétaire, l'école du conseiller syndical, l'école du syndic bénévole. Chaque formation dure 2 ou 4 heures et coûte 75 € au tarif habituel, soit 15 € après réduction de 80%.